NATIONS UNIES A S



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

A/51/419 S/1996/798 27 septembre 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ARABE/FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cinquante et unième session Points 33 et 35 de l'ordre du jour LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT QUESTION DE PALESTINE CONSEIL DE SÉCURITÉ Cinquante et unième année

Lettre datée du 26 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une lettre en date du 26 septembre 1996 qui vous est adressée par S. M. le Roi Hassan II, en sa qualité de Président du septième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique et de Président du Comité Al Qods, au sujet de la situation dans les territoires palestiniens occupés (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, comme document de l'Assemblée générale au titre des points 33 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Ahmed SNOUSSI

ANNEXE

Lettre datée du 26 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Président du septième Sommet du l'Organisation de la Conférence islamique, Président du Comité Al Qods

Le percement par le Gouvernement israélien d'un tunnel sous la mosquée Al Aqsa à Al Qods Al Charif ayant engendré des événements sanglants et pénibles, qui se sont étendus à l'ensemble du territoire palestinien et dont ont été victimes des martyrs désarmés et innocents, nous nous adressons à vous en notre qualité de Président du septième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique et du Comité Al Qods afin de dénoncer cet acte de provocation qui affecte, dans leurs sentiments, les Arabes et les Musulmans et viole de façon flagrante toutes les résolutions internationales recommandant la préservation des sites historiques de la Ville sainte.

Cet acte vient illustrer un discours politique systématique et confirmer les trois "non" de l'actuel Gouvernement d'Israël.

Nous nous trouvons désormais face à une réalité nouvelle qui renie d'une manière catégorique tout ce qui a été convenu à la Conférence de Madrid, ainsi que les Accords signés entre l'Autorité nationale palestinienne et Israël, plus particulièrement le volet concernant le statut définit d'Al Qods Al Charif.

Israël a violé les termes de ces accords en prenant des mesures visant l'isolement de la ville d'Al Qods, l'extension des colonies et la restriction des activités de construction dans les quartiers arabes, sans compter les fouilles archéologiques susceptibles de saper les fondements de la sainte mosquée d'Al Agsa.

Notre foi en la paix était absolue. Nous l'avions défendue dans l'espoir qu'elle serait juste, globale et durable, répondant ainsi aux aspirations de la région, et étant persuadés que l'ère de la coexistence sur cette terre — berceau des religions — est devenue une réalité incontestable. Toutefois, nous constatons à présent, avec une profonde amertume, que notre conviction n'est point partagée par l'autre partie.

Autant nous rendons unanimement hommage aux efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne à l'effet d'honorer ses engagements internationaux, et ce, malgré les mesures de bouclage qui lui sont imposées et les souffrances endurées par le peuple palestinien dans ses territoires occupés, autant nous constatons qu'Israël persiste dans son arrogance et dans sa violation des principes et obligations auxquels il a souscrit. Il pratique, par la force, une politique du fait accompli qui n'aboutira qu'à l'impasse et au retour au cycle de la violence et de l'instabilité dans la région.

Tout en exprimant notre rejet de cette option israélienne tendant à nous imposer le fait accompli, nous réitérons, au nom de l'ensemble de la Oumma islamique, notre condamnation des actions israéliennes qui sont contraires à l'esprit des religions célestes, à la légalité internationale et aux accords conclus, avec la bénédiction unanime de la communauté internationale, entre les parties au conflit.

A/51/419 S/1996/798 Français Page 3

À cet égard, nous vous demandons de bien vouloir assurer la publication de ce message en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité afin que la communauté internationale assume sa responsabilité en imposant le droit et en s'opposant à toute mesure de nature à porter atteinte aux droits légitimes des Arabes et des Musulmans.

Le Roi du Maroc

(<u>Signé</u>) HASSAN II
